

L'Éducation prioritaire



Qu'est-ce que l'Éducation prioritaire ?

1959 : prolongation de l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans

1977 : création du collège unique

Objectifs : élever le niveau de formation des élèves et réduire les inégalités scolaires ► **ÉCHEC**

Constat : l'origine sociale, l'environnement « social et familial », le niveau d'instruction des parents joue sur la réussite scolaire. Inégalités sociales et disparités spatiales se conjuguent et concentrent des élèves avec de fortes difficultés scolaires dans certaines zones.

1981 : décision de lancer une politique d'Éducation prioritaire en France avec la création des ZEP, zones d'éducation prioritaire, par Alain Savary (ministre de l'ÉN). Cette politique se présente comme une politique de compensation qui met l'accent sur les manques des élèves et de leurs familles. L'objectif est bien de réduire les retards scolaires et de faire réussir tous les élèves.

1999 : création des Réseaux d'Éducation prioritaire (REP).

2014 : Refondation de l'éducation prioritaire (les précédentes mesures n'ont pas donné les résultats espérés)

L'Éducation prioritaire aujourd'hui

L'Éducation prioritaire subit une refondation. L'école actuelle ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous les élèves. L'objectif est de réduire à moins de 10 % l'écart de maîtrise des compétences en fin de CM2 entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire.

REP+ ou réseau d'éducation prioritaire renforcé : réseaux qui ont le plus de difficultés sociales. Incidences fortes sur la réussite scolaire. Les obligations de service des enseignants y sont modifiées (libération de 18 demi-journées). On compte **350 REP + à la rentrée 2015**. Liste arrêtée au niveau national en concertation avec les académies.

REP ou réseau d'éducation prioritaire : réseaux mixtes qui regroupent des collèges et des écoles concentrant plus de difficultés sociales que dans les zones non prioritaires. On compte **732 REP à la rentrée 2015**. Liste arrêtée au niveau national en concertation avec les académies.

La refondation de l'Éducation prioritaire s'accompagne d'une série de mesures, organisées autour de 3 axes :

1. Accompagner les élèves

- scolariser les moins de 3 ans
- « plus de maîtres que de classes »
- parcours individuel de formation au collège
- accompagnement continu en 6^e (aide aux devoirs)
- dispositif D'col
- développement des internats de proximité

2. Stabiliser, former, soutenir les équipes

- meilleure rémunération
- carrière + valorisée, avancement facilité
- formation continue (3j/an dans certains réseaux)
- un tuteur pour les enseignants débutants
- travail en équipe renforcé (9j/an en primaire)
- des coordonnateurs
- formateurs formés nationalement

3. Fournir un cadre propice aux apprentissages

- plus de moyens pour les actions pédagogiques
- projets de réseaux à long terme (4 ans)
- meilleur accueil des parents, chaque matin
- infirmier scolaire supp + assistant social
- 500 assistances de prévention sécurité

Les 6 six priorités du référentiel

Un **référentiel** recensant les pratiques qui favorisent la réussite des élèves a été constitué. Il sert de base pour l'élaboration des **projets de réseaux**, qui formalisent les objectifs des réseaux. Ces projets comprennent une **analyse de la situation**, les **objectifs** (rapport aux apprentissages attendus des élèves), les **actions** retenues pour atteindre les objectifs, les **modalités de mise en œuvre** des actions (par exemple : l'accueil des moins de trois ans, le dispositif « plus de maîtres que de classe »), les **modalités de pilotage** et de fonctionnement du réseau, les besoins de **formation**, les modalités d'**évaluation** et de valorisation des actions. **Valable quatre ans, le projet de réseau est partagé par les équipes des écoles et du collège.**

① Maîtriser le lire, écrire, parler et enseigner plus explicitement

- meilleure maîtrise du français pour **faciliter les apprentissages futurs**
- mettre l'accent sur les connaissances qui donnent lieu à des inégalités : **mathématiques et culture**
- **expliciter tous les apprentissages** : pourquoi apprendre, comment apprendre, dans quels buts
- le travail en « **groupes de besoin** » est renforcé ainsi que les **PPRE**

② Conforter une école bienveillante et exigeante

- dans **l'organisation** : classes hétérogènes, accueil des moins de 3 ans, projet d'école qui améliore le climat scolaire, continuité école-collège assurée, prévention de l'absentéisme...
- dans **l'évaluation** : l'erreur est « une étape nécessaire », exigences, valorisation des essais, mise en œuvre des évaluations diagnostiques en CP et CM1, travail collectif...
- dans le **suivi** : prévention contre le décrochage, tutorat, commission de suivi des élèves en grande difficulté

③ Coopérer avec les parents et les partenaires

- parents : **rencontres** conviviales, **visites**, **entretien personnalisé** en PS et CP, journée portes ouvertes, rencontres individuelles, **formations des enseignants** à la communication **et des parents** représentants à leur rôle aux conseils
- partenaires : **relations avec les asso péri-éducatives** (sport, culture, santé...), les services **sociaux et de santé**, le CG...

④ Favoriser le travail collectif

- **tps de travail prévus dans les EDT**, objectifs pédagogiques déterminés, **meilleur suivi** des élèves, liaison école-collège

⑤ Soutenir, former et accompagner les personnels

- **accueil des nouveaux enseignants** (entretiens, réunion d'information...)
- **formation continue** concrète
- **accompagnement** par des IEN, des formateurs...

⑥ Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

- **coordonnateur et comité de pilotage** du réseau
- **projet de réseau établi pour 4 ans**, en fonction des besoins et du référentiel
- **remplacements** d'enseignants assurés rapidement
- **auto-évaluation** du réseau développée
- **valorisation** du travail à travers des expo, presse, site Internet, cérémonie de remise des diplômes (brevet)

L'Éducation prioritaire en 2016-2017

Large place à l'éducation prioritaire : « une école inclusive pour la réussite de tous » pour « contribuer activement à la **lutte contre les inégalités sociales** ».

La circulaire de rentrée insiste sur **l'utilisation du référentiel** ; la **consolidation du pilotage** et en particulier le **rôle des IA-IPR** ; **l'accompagnement** des équipes.

Les **priorités** dans les REP et REP+ : « **Plus de maîtres que de classes** », scolarisation des **moins de trois ans**, **l'école ouverte**, **l'accompagnement continu** des élèves de sixième.